

Paris,  
le mercredi 20 février 2019

**Émetteur :**

Direction des Etudes et Statistiques - Nathalie Cousin - Email : [sostbfp@ucanss.fr](mailto:sostbfp@ucanss.fr)

**Objet :** Formation professionnelle ; application « Tableau de bord de la formation professionnelle » - branches maladie, famille et retraite

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss lance sa campagne 2019 de recueil de données relatives à la formation professionnelle du personnel des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Afin que vous disposiez en temps utile, ainsi que votre caisse nationale et les partenaires sociaux, d'indicateurs fiables sur l'effort de formation réalisé en 2018, je vous prie de bien vouloir enregistrer dans l'application mise à votre disposition par l'Ucanss votre tableau de bord pour le **12 avril 2019 au plus tard**.

Cette année encore, **tous les organismes du Régime général de Sécurité sociale sont concernés** : toutes les caisses et unions du Régime général, dont les caisses nationales, les directions régionales du service médical ainsi que les organismes qui emploient moins de 10 salariés.

L'Ucanss compte sur votre concours pour l'établissement du tableau de bord de la formation professionnelle qui constitue un outil indispensable d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre dans notre branche des différents dispositifs d'accès à la formation.

Vous pourrez ainsi disposer d'une plaquette qui vous permettra de comparer les données de votre organisme avec celles de l'Institution et des organismes de votre branche de législation (accessible dans les espaces Directeur, Agent de Direction et aux personnes habilitées par les Directeurs d'organismes).

**LES INFORMATIONS PRATIQUES RELATIVES À CETTE APPLICATION**

Dès finalisation de votre saisie, une action de clôture vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

**L'accès et la sécurisation des données**

L'application est accessible sur le portail extranet de l'Ucanss (<http://extranet.ucanss.fr>, partie « accès à votre espace personnel », Mes applications) depuis lundi 11 février 2019.

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes.  
Désormais les Directeurs ou leur délégué peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.



Si vous n'avez pas encore demandé l'habilitation à cette application, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'administrateur local désigné au sein de votre organisme, ou d'envoyer un message à [sostbfp@ucanss.fr](mailto:sostbfp@ucanss.fr).

### **Aide en ligne**

Une aide en ligne est consultable depuis la page d'accueil et en bas de l'application en cliquant sur le lien « aide ».

Pour toute interrogation, la messagerie [sostbfp@ucanss.fr](mailto:sostbfp@ucanss.fr) est mise à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Raynal Le May  
Directeur

